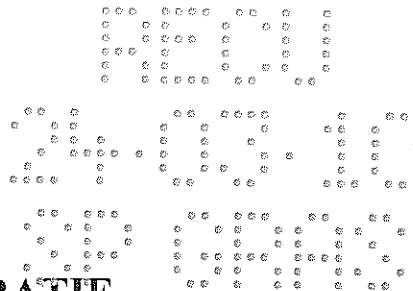




LE BROC

ET/mb



CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1^o mars 2010 – Dissolution du SMEBVV :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 13 ;
- Votants 13 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Le Broc, le 19 mars 2010

**Le Maire,
Emile TORNATORE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

Dissolution du
SMEBVV

L'an deux mille dix ;

Le 1^{er} Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/02/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : FODDY - BENABEN -
FASOLA - ROBERT - TORNATORE - KAIL - ESCRIOU - HEURA
- AUDIBERT - DUJON - LACROIX -

EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB.

ABSENTES : Mmes BEUCHE - DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-7, et L.5211-25-1 ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26/08/1999 créant le Syndicat Mixte d'Etudes de la Basse Vallée du Var et approuvant ses statuts ;

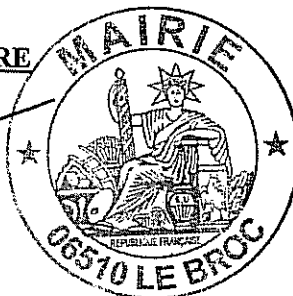
Vu la lettre de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes en date du 12/01/2010,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal se prononce contre la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes de la Basse Vallée du Var.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 1
- Voix contre : 12
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 03/03/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 03/03/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication